



**AVIS PUBLIC
RÉSOLUTION PPCMOI 17-2019
ENTRÉE EN VIGUEUR**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le lundi 4 mars 2019, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté la Résolution PPCMOI 17-2019 demande de projet particulier de modification, de construction et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) – Permettre une entreprise de déneigement et d'aménagement paysager sur la rue du Ruisseau-Rouge en dérogation au règlement de zonage 2368-2010.

Cette résolution n'a pas requis d'approbation des personnes habiles à voter.

Cette résolution est entrée en vigueur le 7 mars 2019, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Cette résolution peut être consultée au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant cette résolution, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 18 mars 2019.


M^{re} Marie-Pierre Gauthier
Greffière adjointe

